



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 27 novembre 2023

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Partenariat CAB / UDES : contrat d'étude prospective sur les métiers de l'économie sociale et solidaire en Corse – Participation financière de la CAB

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué.

PRESENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué, ouvre la séance.

OBJET : Partenariat CAB / UDES : contrat d'étude prospective sur les métiers de l'économie sociale et solidaire en Corse – Participation financière de la CAB

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu la feuille de route développement économique, emploi, ESS 2020-2026 approuvée par le Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2021 et la volonté de la CAB de développer l'emploi et l'insertion professionnelle notamment à travers le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire ;

Considérant l'importance de collaborer avec l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) pour répondre aux enjeux d'attractivité des métiers de l'ESS ;

Où l'exposé du vice-Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- La participation de la CAB au contrat d'études prospective sur les métiers en tension de l'ESS mené par l'UDES ;
- Le versement à l'UDES (Siret 410 168 512 00060) d'une subvention d'un montant de 10 000 euros sur l'exercice budgétaire 2024 ;
- L'inscription du projet dans le plan d'action territorial CAB/ADEC 2024 afin de bénéficier d'une prise en charge par l'ADEC à 50% de cette participation ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits seront prévus au budget 2024 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Service gestionnaire 3ECO, chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr